

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim
COMMUNE de ROMANSWILLER

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
le mercredi 20 mars 2013 à 19h30
sous la présidence de M. BODLENNER Jean-Marie, Maire.

Membres présents ou représentés : M. SCHIBLER Bernard, M. DUBOIS Gérard, M. KRIEGER Rémy, M. BALTZER Alain, M. BECKER Bertrand, Mme BERNHARDT Josiane, M. HERMANN Dominique (procuration à M. SCHIBLER Bernard), M. ROUBINET Yannick, Mme ERTZ Aude, M. UNBEKANDT Maurice (procuration à M. BODLENNER Jean-Marie), M. WASSER Christian (rejoint la séance au point n°5 de l'ordre du jour).

Membre absent excusé : néant

Membre absent non excusé : néant

Membres du conseil municipal :

. Elus : **15** . En fonction : **12** . Présents ou représentés : **12**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'inscription à l'ordre du jour d'un point complémentaire :

- *Modification de la durée de travail d'un poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe TNC non titulaire.*

Et propose au conseil municipal de retirer de l'ordre du jour le point n°8 : Presbytère catholique : remplacement du poêle.

N°18/2013

Objet : Approbation du procès verbal de la séance du 6 février 2013.

Le procès verbal de la séance du 6 février 2013, dont une copie intégrale a été adressée préalablement à chaque conseiller, est approuvé à l'unanimité.

N°19/2013

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil municipal, vu l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance Mme WALTER Sandrine, Secrétaire de Mairie.

N° 20/2013

Objet : Report de la date d'effet de la réforme des rythmes scolaires.

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2813-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant la synthèse des mesures ayant pour objet de changer les rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires adressée en date du 23 janvier 2013 par l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Saverne,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire qui a repris les grandes orientations de la réforme des rythmes scolaires détaillées dans le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire qui précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré,

Considérant l'organisation scolaire actuellement en place et la construction en cours d'un périscolaire intercommunal,

Considérant les interrogations listées ci-dessous justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale.

- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées par le gouvernement, mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève (avec un complément de 40 euros par élève pour les communes éligibles à la DSU et la DSR cibles). Cette dépense, non compensée à terme, nécessite une adaptation de notre budget.

- la position des élus au sein de la Communauté de communes des Coteaux de la Mossig. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il ressort clairement du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves le souhait de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Dans ces conditions, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

- Charge Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale avant le 31 mars 2013.

N° 21/2013

Objet : Eglise catholique : mise aux normes de la porte de la chaufferie : choix du prestataire.

Vu la délibération n°141/2012 du 12 décembre 2012 relative au lancement d'une consultation dans le cadre de l'affaire citée en objet,

Vu la délibération n°7/2013 du 6 février 2013 par laquelle la Conseil Municipal de Romanswiller a décidé de solliciter l'établissement d'offres complémentaires dans le cadre de l'affaire citée en objet,

Considérant les résultats de la consultation du 22 février 2013 relative à l'affaire citée en objet, détaillés ci-dessous :

Ets STUTZ – ECKBOLSHEIM		Serrurerie GENG - WESTHOFFEN		Menuiserie JUNG – STEINBOURG		GROLL SARL - ILLKIRCH	
Bloc porte IGNIS	2 289.60 €	Fourniture et pose d'une porte coupe-feu 1/2h en acier sur mesure.	1235.00 €	Fourniture et pose d'un bloc porte CF 1/2h à peindre (y compris ferme porte EN 1154)	604.00 €	Fourniture et pose d'une porte coupe-feu 1h.	1610.00 €
Préparation, ajustage et pose de l'ensemble	482.40 €						
Forfait prise en charge	26.75 €						
TOTAL HT	2 798.75 €		1235.00 €		604.00 €		1610.00 €

Considérant le fait que les sociétés ATH Métallerie, SEYBEL et fils, Serrurerie BERBER n'ont pas donné suite à cette consultation,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de prix établie par la menuiserie JUNG de STEINBOURG pour un montant HT de 604.00 € dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec le prestataire retenu.
- Inscrit la dépense correspondante en section d'investissement du BP 2013 à l'article 21318-147 « Edifices culturels ».

Ces travaux seront réalisés dans le cadre du contrat de territoire 2012-2014.

N°22/2013

Objet : Eglise Protestante : remplacement de la porte extérieure de la sacristie : choix du prestataire.

M. WASSER Christian rejoint la séance à ce point de l'ordre du jour.

Vu la délibération n°142/2012 du 12 décembre 2012 relative au lancement d'une consultation dans le cadre de l'affaire citée en objet,

Vu la délibération n°8/2013 du 6 février 2013 par laquelle la Conseil Municipal de Romanswiller a décidé de solliciter l'établissement d'offres complémentaires dans le cadre de l'affaire citée en objet,

Considérant les résultats de la consultation du 22 février 2013 relative à l'affaire citée en objet, détaillés ci-dessous :

	ENTREPRISE MBA STENGER KUTTOLSHEIM	SARL TAM STYLES WASSELONNE	Entreprise BIEBER WALDHAMBACH	Entreprise SOEDER WANGENBOURG - ENGENTHAL	Menuiserie METTLING WANGENBOURG - ENGENTHAL	Menuiserie VOLLMER - MELSHEIM
DESCRIPTIF	Confection et pose d'une porte en chêne massif ép. 60 mm. Porte avec serrure 3 points	Fourniture et pose d'une porte en pin massif ép. 65 mm. Porte avec serrure 1 pont sur gâche.	Fourniture et pose d'une porte en eucalyptus. Porte avec serrure 5 points à levage.	Fourniture et pose d'une porte en chêne massif ép. 67 mm. Serrure Multipoints	Fourniture et pose d'une porte d'entrée en bois de chêne. Serrure trois points.	Fourniture et pose d'une porte d'entrée en pin massif. Serrure de sécurité à 3 points.
TOTAL H.T	2 275.00 €	2 712.00 €	2 569.29 €	6 107.00 €	3 905.00 €	2 338.47 €
		Option : porte étanche double feuillure joint périphérique serrure 3 points.				
		3 521.74 € HT				

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de prix établie par la société MBA STENGER de KUTTOLSHEIM pour un montant HT de 2275.00 € dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec le prestataire retenu.
- Inscrit la dépense correspondante en section d'investissement du BP 2013 à l'article 21318-147 « Edifices culturels ».

Ces travaux seront réalisés dans le cadre du contrat de territoire 2012-2014.

N° 23/2013

Objet : Entretien de la route forestière menant au lieu-dit « le tirelire » : lancement d'une procédure de consultation des entreprises.

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'entretien de la route forestière menant au lieu-dit « le tirelire »,

Considérant le fait que ces travaux consistent en la réalisation de travaux de reprofilage de l'ensemble de la surface de la chaussée à revêtir ainsi qu'en la fourniture et pose d'enrobés sur environ 1400 m²,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le lancement d'une procédure de consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document y afférent.
- Charge Monsieur le Maire d'assurer la mise en œuvre et le suivi de ces travaux.

Une attention toute particulière sera apportée à toute proposition de recyclage des matériaux générés par ces travaux.

La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2112-157 du budget 2013.

N° 24/2013

Objet : Réaménagement et sécurisation de la traversée de Romanswiller – RD 224 : mission de maîtrise d'œuvre.

Vu la délibération n°94/2011 du 19 octobre 2011 relative au lancement d'une consultation relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à l'affaire citée en objet,

Considérant les résultats de la consultation du 4 février 2013 relative à cette affaire détaillés ci-dessous :

NOM de L'ENTREPRISE	OFFRE n°1 : SODEREF - Schiltigheim	OFFRE n°2 : N2I - Ingwiller	OFFRE n°3 : ABE Concept - Saverne	OFFRE n°4 : URBAMI- Consult - Kintzheim	OFFRE n°5 : SETUI - Erstein	OFFRE n°6 : AAEP - Brumath	OFFRE n°7 : BEREST - Illkirch
Critère n°1: PRIX DES PRESTATIONS (TTC)	53 038.29 €	53 038.29 €	37 177.66 €	39 778.72 €	43 934.70 €	53 820.00 €	35 640.80 €
Note sur 10	6.72	6.72	9.59	8.96	8.11	6.62	10.00
Pondération 60%	4.03	4.03	5.75	5.38	4.87	3.97	6.00

Critère n°2: VALEUR TECHNIQUE							
Note sur 10	6	2.5	7	3.5	5	4.5	8.5
Pondération 20 %	1.2	0.5	1.4	0.7	1	0.9	1.7

Critère n°3: DELAIS D'EXECUTION et DISPONIBILITE	dès réception de l'ordre de service puis phase PRO :4 semaines	semaine 12 puis phase PRO: 4 semaines	semaine 13 puis phase PRO: 4 semaines	semaine 14 puis phase PRO: 4 semaines	semaine 13 puis phase PRO: 4 semaines	dès réception de l'ordre de service puis phase PRO :3 semaines	semaine 12 puis phase PRO: 5 semaines
Note sur 10	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10	6
Pondération 20 %	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	2	1.2
Note générale pondérée	6.73	6.03	8.65	7.58	7.37	6.87	8.90
Proposition de classement	6	7	2	3	4	5	1

Considérant l'avis des membres de la commission « marché à procédure adaptée » formulé lors de l'ouverture des plis effectuée le 11 mars dernier,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre présentée par le bureau d'études Berest d'Illkirch pour un montant TTC de 35 640.80 € dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout document y afférent avec le prestataire retenu.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes en section d'investissement du BP 2013.

N°25/2013

Objet : Modification de la durée de travail d'un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Vu la délibération n°6/2010 du 27 janvier 2010 portant création d'un poste d'agent technique de 2^e classe à TNC non titulaire en besoin saisonnier à raison de 14h/hebdomadaire,

Vu la délibération n°28/2011 du 13 avril 2011 portant modification de la durée de travail d'un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe (passage de 14h/hebdomadaire à 29h/hebdomadaire),

Considérant l'utilité de pouvoir recourir à des emplois saisonniers durant la période estivale afin de suppléer le service technique dans la réalisation de tâches d'entretien diverses, axées essentiellement sur la gestion des espaces verts, du cimetière ainsi que sur l'entretien des voiries,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du 15 juin au 1^{er} septembre à raison de 25h/hebdomadaire. (Les horaires resteront variables en fonction des périodes et des besoins).
- Approuve la suppression du poste d'agent technique de 2^e classe à TNC non titulaire en besoin saisonnier à raison de 29h/hebdomadaire créée par délibération n°28/2011 du 13 avril 2011.

N°26/2013

Objet : Création d'un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Vu la délibération n°26/2013 portant modification de la durée de travail d'un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^e classe,

Considérant l'utilité de pouvoir recourir à des emplois saisonniers durant la période estivale afin de suppléer le service technique dans la réalisation de tâches d'entretien diverses, et notamment d'entretien des bâtiments communaux et du camping municipal en cas de congés ou absence de l'agent titulaire,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 15h/hebdomadaire pour la période du 15 juillet au 1^{er} septembre.

N°27/2013

Objet : Modification de la durée de travail d'un poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe TNC non titulaire

Vu la délibération n°20/2010 du 31 mars 2010 créant le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à raison de 8 heures de service hebdomadaires pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre,

Considérant les effets positifs de l'expérience menée les années passées,

Considérant l'utilité de pouvoir recourir à des emplois saisonniers durant la période estivale afin de suppléer le service technique dans la réalisation de tâches d'entretien diverses et notamment d'entretien des sanitaires du camping municipal,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la modification de la durée de travail hebdomadaire du poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe TNC non titulaire pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre, de 8/35èmes à 10/35^{èmes}. (Les horaires resteront variables en fonction des périodes et des besoins).

N° 28/2013

Objet : Divers

- Evocation de la mise en place à Romanswiller d'une borne « Voie de la 2^e DB » : point à traiter en 2014 dans le cadre de l'anniversaire de la Libération.
- Point sur des travaux de mise en conformité du paratonnerre de l'Eglise Catholique qu'il conviendrait d'entreprendre du fait de la présence d'éléments radioactifs sur ce dernier. Ces travaux seront à prévoir dans le ou les prochains budgets.
- Invitation à assister aux assises 2013 du Souvenir Français qui se dérouleront le 6 avril 2013 à 14h30 salle Vogésia à Romanswiller.
- Une exposition de « Corvettes » aura lieu le 21 avril 2013 vers 11h-11h30 place de la Mairie à Romanswiller.
- Point sur l'organisation du référendum du 7 avril 2013 portant sur la création d'un Conseil Unique d'Alsace.
- Lettre de remerciements de Mme MEYER Jeannine suite à la présence de membres du Conseil Municipal lors de son 90^{ème} anniversaire.
- Point sur la mise en place du document unique d'évaluation des risques : première réunion de travail avec le prestataire retenu par le CDG67 prévue semaine 13. Rendu prévisionnel de l'étude : début juin 2013.
- M. SCHIBLER évoque les problèmes d'étanchéité du réservoir. Des travaux de colmatage de la fuite sont en cours.
- Point sur la réunion « Fraternité » organisée en Mairie de Romanswiller le 19 mars 2013.
- Des travaux de réaménagement des places de stationnement se trouvant au devant de la Place de la Bibliothèque sont envisagés pour ce printemps.
- Un portillon a été installé par le service technique sous l'escalier de la bibliothèque.
- Point sur l'aménagement paysager de l'espace vert du chemin de fer.
- Point sur l'avancement du projet de reprise du site de l'ancien terrain militaire.
- Point sur la vente de la propriété METZGER à la Commune de Romanswiller.

- Une intervention technique sera vraisemblablement à prévoir en 2013 au terrain de foot de Romanswiller.
- Point sur le projet d'aménagement de parking à l'entrée du camping municipal ainsi que sur la plantation d'arbres qu'il conviendrait de réaliser cet automne.
- Cérémonie de remise des diplômes suite au concours de fleurissement 2012 : 26 avril 2013 à 19h – salle polyvalente de l'école.
- Point sur l'organisation de la fête des aînés 2013.
- Point sur le dépôt de gravats à l'ancien terrain militaire.
- Divers.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés et aucun des membres ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance.

Le présent document est certifié affiché conformément aux exigences de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1.

Le Maire

Jean-Marie BODLENNER